

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 717

7 avril 2010

SOMMAIRE

Alcyone Investment Sicav	34386	INT.PACK S.A.	34397
Allianz RCM Risk Adjusted Euro Equity ..	34403	Jovest Holding S.A.	34378
Asia Pacific Performance	34374	KBL Richelieu Luxembourg	34383
Balny	34379	Liane Properties S.à r.l.	34411
Behemoth	34380	Lion-Intergestion	34371
B.L.B.	34379	Lotharingen Finanz AG	34388
CapitalatWork Umbrella Fund	34392	Lux-Euro-Stocks	34378
Capital Italia	34376	Mayriwa	34384
Clariden Leu (Lux)	34393	M.G.C. Financière S.A.	34372
Colupa	34370	Montaigne Investissement S.A.	34370
Compagnie Européenne pour le Dévelop- pement d'Entreprises Commerciales S.A.	34373	Nexus International S.A.	34388
Constance Holding S.A. SPF	34407	Noy Holding S.A.-SPF	34382
Creaction 4	34376	Oceano	34394
Davisol Finance Holding S.A.	34387	Orion Sicav	34389
Degroof Equities	34372	Outre-Mer Invest S.A.	34383
Dexia Bonds	34395	Oyster	34396
Dexia Money Market	34395	Percontrol S.A.	34393
E.H.I. Euro Hotel Investments S.A.	34371	Revedaflo	34382
Elcoteq SE	34373	Rinispas S.A.	34387
Empebe	34384	Ripiem Company S.A.	34386
Ernst & Young	34408	Sarasin Investmentfonds	34393
Erole Participation S.A.	34373	Sinbelux S.A.	34379
Eurofonprofit	34376	Société Anonyme des Chaux de Contern	34385
Facara	34380	Société d'Etude et de Gestion d'Entrepri- ses Minières et Industrielles Holding	34385
Financial Holding Hebeton	34392	The Emerging Markets Strategic Fund ...	34381
Finbelux S.A., SPF	34377	Tokelia S.A.	34394
Fintrust S.A.	34404	Toy Holding S.A.-SPF	34375
Fortis L Fund	34384	Traveling Holding S.A.	34386
Fredifra	34380	UBS Luxembourg Sicav	34396
Fundtrust Holding S.A.	34408	Unalux	34387
Gagfah S.A.	34389	UniEM Middle East & North Africa	34396
Hermitage Investments S.A.	34372	UniEM Middle East & North Africa	34403
Horfut S.A.	34377	Valau Holding S.A.	34388
INREDE S.A. (International Nippon Real Estate Development & Finance S.A.) ...	34383	Van Dijk	34370
		Vescore FONDS	34375

Montaigne Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.783.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 avril 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025065/10/18.

Van Dijck, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.191.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 21 avril 2010 à 14.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010027446/9378/18.

Colupa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 28.367.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 23 avril 2010 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et approbation du Rapport du Commissaire aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Elections statutaires
7. Divers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010033964/18.

E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 72.268.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 avril 2010 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010031952/696/17.

Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2009.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2009.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 sont à votre disposition au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Nous remercions tout actionnaire désirant prendre part en personne à l'Assemblée de bien vouloir nous faire connaître son intention pour le 23 avril au plus tard. Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration à renvoyer deux jours ouvrables avant la date de l'assemblée. A cet effet, des formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social.

Afin de permettre à CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), en sa capacité d'agent de transfert et agent domiciliataire de la Société, d'assurer le lien entre les procurations reçues et le registre des actionnaires de la Société, les actionnaires participant à l'Assemblée par le biais d'une procuration sont priés de renvoyer cette dernière (Attn: Mme Katja Kieffer, CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg - Fax: (+352) 47 67 45 44) accompagnée d'une photocopie de leur carte d'identité/passeport en cours de validité, ou de la liste des signatures autorisées, si l'actionnaire agit pour le compte d'une compagnie.

Le non-respect de cette condition rendra impossible l'identification de l'actionnaire, CACEIS BL étant instruit par le Conseil d'Administration de la Société de ne pas prendre en considération ces procurations.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036312/755/37.

Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 23 avril 2010 à 14.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Ratification des nominations par cooptation de deux administrateurs;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31/12/2007 et 31/12/2008;
4. Affectation des résultats;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
6. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010034779/322/18.

M.G.C. Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 70.481.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Liquidateur;
2. nomination d'un Commissaire-vérificateur en accord avec l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2010035046/1017/14.

Degroof Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.189.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 avril 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2009
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036300/755/22.

Erole Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 110.848.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue de façon extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le 26 avril 2010 à 10.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation de la tenue anticipée de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
- Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035047/565/23.

CEDEC S.A., Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 36.412.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 avril 2010 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du réviseur sur l'exercice clos au 31 décembre 2009 et rapport de révision sur les comptes consolidés de l'exercice 2009.
2. Approbation des comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.
3. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035431/279/17.

Elcoteq SE, Société Européenne.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.554.

The shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

scheduled to take place at 1.00 pm CET on Wednesday April 28, 2010 . The meeting will be held in Luxembourg, at the premises of Elcoteq SE, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The agenda will contain the following items:

Agenda:

Standard items stated in Article 58 of the Articles of Association as follows:

1. Annual accounts as at December 31, 2009 (consisting of the income statement, balance sheet, consolidated income statement, consolidated balance sheet and management report issued by the Board of Directors);
2. Statutory Auditor's report as at December 31, 2009;

3. Approval of the annual accounts and of the consolidated accounts as at December 31, 2009;
4. Allocation of the result and retained earnings;
5. Discharge of the members of the Board of Directors and of the Statutory Auditor;
6. Remuneration of the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
7. Number of the members of the Board of Directors;
8. Election of the members of the Board of Directors;
9. Election of the statutory and/or independent Auditor.

Payment of Dividend

The Board of Directors has decided to propose to the Meeting that no dividend will be distributed for the financial year January 1 - December 31, 2009

Composition of the Board of Directors

The Nomination Committee of the Board of Directors will make a proposal about the composition of the board later.

Appointment of the Auditor

The Audit Committee of the Board of Directors will propose to the Meeting that the firm of authorized public accountants KPMG Audit S.à.r.l under the supervision of Mr. Philippe Meyer be appointed as the Company's auditors for the financial year ending on December 31, 2010.

Documents

Documents related to the financial statements will be on display for inspection by the shareholders on the company's website on April 7, 2010 at www.elcoteq.com. Copies of the aforementioned documents will be mailed to shareholders upon request and will be on display at Elcoteq SE offices in Luxembourg and in Espoo (Finland).

Right to Participate in the Meeting

Shareholders who are in the Company's shareholder register maintained by the Euroclear Finland Ltd on Friday April 16, 2010 shall have the right to participate to the Annual General Meeting.

How to Participate

The registered shareholders shall notify the Company of their attendance by April 22, 2010, 4.00 pm CET, either on the Company's website www.elcoteq.com, or in writing to Elcoteq SE, Finnish Branch, AGM, P.O. Box 8, FI-02631 Espoo, Finland, or by telefax +358 10 413 1804, or by telephone +358 10 413 2081 between the hours of 8.00 - 10.00 am or 12.00 - 3.00 pm CET. Shareholders are kindly requested to provide their name, address and telephone number. Notification of participation must reach the Company before the notification period expires.

Representation

Shareholders shall exercise their right at the Annual General Meeting either in person or through a representative on the basis of a duly signed and dated proxy or other reliable documentation proving their authorization. A Power of attorney template can be found on the company's website at www.elcoteq.com. Any powers of attorney, correctly detailed and dated, must reach the Company at the above address for inspection before the notification period expires on April 22, 2010.

Language of the Meeting

The meeting will be held in the English language.

On March 30th, 2010.

Board of Directors .

Référence de publication: 2010034501/8636/54.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.269.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 27 avril 2010 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2009
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat

6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036295/755/23.

Toy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.271.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 avril 2010 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036294/833/18.

Vescore FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.568.

Die Aktionäre der Vescore Fonds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Donnerstag, dem 15. April 2010, um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Abschlussprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2009 bis zum 31. Dezember 2009
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Gewinnverwendung
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 13. April 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht kein Quorum für die Generalversammlung. Die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010030453/2517/26.

Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.586.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on *April 27, 2010* at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2009
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010036302/755/21.

Creaction 4, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.944.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *30 avril 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036298/755/18.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 8.458.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Capital Italia (the Company), to be held at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange on Tuesday *27 April 2010* at 10.00 am CET, with the following agenda:

AGM Agenda:

1. Review of the report of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Audited Annual Report of the Company for the year ended 31 December 2009.
3. Decision of the allocation of net results.
4. Discharge of the Directors.
5. Re-election of Giordano Lombardo, Attilio Molendi, Luis Freitas de Oliveira, Stephen Gosztony, Marco Pirondini, Nilly Sikorsky, Antonio Vegezzi and Sandro Pierri, and election of Simon Levell, as Directors of the Company.

6. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditors of the Company.
7. Miscellaneous.

If you cannot be present in person at the meeting and wish to be represented, you are invited to send a duly completed proxy form to the Company at its registered office:

- by fax to +352 45 14 14 439 marked for the attention of Emilie Ramponi (Tel. +352 45 14 14 534) or Laurence Kreicher (Tel. +352 45 14 14 431), or by mail to the following address: 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

- To be valid, the Proxy form must be completed and received at the registered office of the Company prior to 5.00 pm CET on 26 April 2010.

- Proxy forms can be obtained by contacting Emilie Ramponi or Laurence Kreicher.

Holders of bearer shares for which a physical certificate has been issued will be admitted to take part and vote at the AGM provided that they provide the Company with an attestation issued by the bank where the physical share certificate is deposited confirming the number mentioned on the share certificate and that the share certificate itself is kept in a vault until midnight of the AGM date.

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the Shareholders present or represented.

The Audited Annual Report can be obtained on request at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010036296/755/33.

Finbelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.948.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 avril 2010 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations Statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036304/755/18.

Horfut S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.953.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 avril 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036307/755/18.

Jovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.919.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 avril 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lectures des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036309/755/18.

Lux-Euro-Stocks, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 64.058.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 28 avril 2010 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Banque Raiffeisen S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010036314/755/32.

Sinbelux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.968.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 avril 2010 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036316/755/18.

B.L.B., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 55.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036319/833/19.

Balny, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.557.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036320/833/18.

Behemoth, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 60.657.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2010 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036321/833/18.

Facara, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 43.839.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 avril 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036322/833/18.

Fredifra, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 59.523.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036323/833/18.

The Emerging Markets Strategic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.252.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting convened on March 26, 2010 was not able to validly decide on the items of its agenda. Thus, the shareholders are hereby convened to attend a new

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the offices of AMUNDI LUXEMBOURG (formerly CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG), 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg on 10th May 2010 at 11:00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To introduce a heading to the following articles:

Articles	Heading
Article 1	DENOMINATION
Article 2	DURATION
Article 3	OBJECT
Article 4	REGISTERED OFFICE
Article 5 / Article 6 and Article 7	SHARE CAPITAL-SHARES - CLASSES OF SHARES
Article 8	RESTRICTION ON SHAREHOLDING
Article 9	POWER OF THE GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS
Article 10	GENERAL MEETINGS
Article 11	QUORUM AND VOTES
Article 12	CONVENING NOTICES
Article 13	DIRECTORS
Article 14	PROCEEDINGS OF DIRECTORS
Article 15	MINUTES OF BOARD MEETINGS
Article 16	DETERMINATION OF INVESTMENT POLICIES
Article 17	DIRECTOR'S INTEREST
Article 18	INDEMNITY
Article 19	ADMINISTRATION
Article 20	AUDITOR
Article 21	REDEMPTION AND CONVERSION OF SHARES
Article 22	VALUATIONS AND SUSPENSION OF VALUATIONS
Article 23	DETERMINATION OF NET ASSET VALUE
Article 24	SUBSCRIPTION PRICE
Article 25	FINANCIAL YEAR
Article 26	DISTRIBUTION OF INCOME
Article 27	INDEMNITY OF MANAGEMENT COMPANY, INVESTMENT MANAGER(S) AND PROMOTOR
Article 28	DISTRIBUTION UPON LIQUIDATION
Article 29	AMENDMENT OF ARTICLES
Article 30	GENERAL
2. To amend Article 5, fifth paragraph, in order to precise that shares may be divided into several classes and/or categories, which may differ in respect of their distribution policy or other special features.
3. To amend Article 8, first to fifth paragraph, in order to clarify when the Corporation may restrict or prevent ownership of its shares.
4. To amend Article 10, third paragraph, in order to precise that special meetings of the holders of shares of any class or category of the Fund can be held.
5. To amend Article 11, second paragraph, in order to define the quorum applicable to general meetings of the holders of shares of any class or category of the Fund.
6. To amend Article 16, seventh paragraph, in order to precise the rules applicable to the investment in securities and/or money market instruments and more specifically those concerning the derivative instruments, the indexed management or the securities and/or money market instruments issued or guaranteed by certain public institutions.
7. To amend the Article 21, sixth paragraph and to add four paragraphs after the eighth paragraph to this article in order to precise the rules applicable in case of conversion of shares, and the terms applied to shareholders in case

of rationalisation of classes offered, termination, merger or liquidation of a class and the distribution of the liquidation costs.

8. To amend the Article 23, first paragraph, in order to precise that the Net Asset Value of shares of each class of shares may be expressed in U.S Dollars or in the currency determined by the Board.
9. To amend the Article 24, first paragraph, and to add a second paragraph to this article in order to precise how the subscription price is defined and addition of a second paragraph in order to precise that the subscription price shall be payable no later than seven business days.
10. To resolve that the effective date of the resolution 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 of the above agenda shall become effective on the date of the extraordinary general meeting.

Please note that currently, you are shareholders of the sole class (which will be renamed in A Class) of The Emerging Markets Strategic Fund having following ISIN codes: Accumulation shares: LU0060042024/ Distribution shares: LU0060042701.

The draft text of the restated Articles of Incorporation is available on request at the registered office of the Company.

Shareholders are advised that the Meeting does not require any quorum in order to deliberate and that the resolutions shall be passed at the majority of the two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form can be obtained from the registered office of the Company or from local agent and have to be sent to Amundi Luxembourg, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg (Fax: +35247673781) at the latest two business days before the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010036318/755/76.

Noy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.270.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 avril 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036324/833/18.

Revedaflo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 51.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036326/833/18.

INREDE S.A. (International Nippon Real Estate Development & Finance S.A.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 36.485.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2010 à 15:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028106/696/17.

Outre-Mer Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 22 avril 2010 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

"Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2010 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2010 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010030664/534/16.

KBL Richelieu Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 137.900.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010033733/755/21.

Fortis L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.327.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi 16 avril 2010 à 14:30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032013/755/25.

Empebe, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 47.436.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 16 avril 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032020/833/18.

Mayriwa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.257.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 16 avril 2010 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032021/833/18.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 15.00 heures, à Contern, rue des Chaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2009.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Modification des statuts.
6. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2010.
7. Divers.

Conformément à l'article 16 des statuts, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée dans un des établissements suivants:

au siège social à Contern,

à la Banque Fortis Luxembourg,

à la Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires en nom qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent en aviser la société cinq jours au moins avant l'assemblée.

Les procurations devront être parvenues au siège social trois jours francs au moins avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032190/2857/28.

Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification de la demande faite par le Conseil d'Administration à Mme Sybille de Barsy, Commissaire aux Comptes, d'examiner les comptes au 31 décembre 2009
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes
6. Désignation d'un administrateur supplémentaire
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032666/795/19.

Traveling Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui lieu exceptionnellement le *16 avril 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032665/795/15.

Ripiero Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032668/795/15.

Alcyone Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.943.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *16 avril 2010* à 11.30 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2009
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032682/755/24.

Rinispas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.628.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 2010* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032669/795/15.

Davisol Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.568.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 2010* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032670/795/15.

Unalux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 53.048.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2010* à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Sébastien ANDRE de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Démission de M. Gérard BIRCHEN de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010032676/29/25.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.631.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *16 avril 2010* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032677/534/16.

Nexus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.491.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010032678/29/18.

Valau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.284.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi *15 avril 2010* à 11.00 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «VALAU HOLDING S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Rajout à l'article 6 des statuts de l'alinéa suivant: «Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010033719/1267/19.

Orion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.862.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 16 avril 2010 à 15.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2009
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032680/755/23.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

You are hereby convened to the Annual General Meeting and the Extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company.

In accordance with the articles of incorporation of the Company, the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will take place on: Wednesday, April 21, 2010 at 2:00 P.M. Luxembourg time.

It will be followed by the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders, both held at the Luxembourg Chambre de Commerce

7, Rue Alcide de Gasperi,

L-2981 Luxembourg Kirchberg.

*Agenda for the Annual General Meeting of Shareholders of GAGFAH S.A.
to be held in Luxembourg on April 21, 2010:*

1. Presentation of the statutory Management Report and the consolidated Management Report for the fiscal year ended December 31, 2009;
2. Presentation of the reports by the auditors of the Company in respect of the statutory financial statements of the Company and in respect of the consolidated financial statements of the Company and its Group, for the fiscal year ended December 31, 2009;
3. Approval of the statutory financial statements of the Company for the fiscal year ended December 31, 2009; The Board of Directors proposes that the statutory financial statements of the Company for the fiscal year ended December 31, 2009 be APPROVED by the general meeting.
4. Approval of the consolidated financial statements of the Company and its Group; The Board of Directors proposes that the consolidated financial statements of the Company and its Group, for the fiscal year ended December 31, 2009 be APPROVED by the general meeting.
5. Resolution concerning the allocation of the results of the Company for the fiscal year ended December 31, 2009 and approval of distributions; The Board of Directors proposes that the general meeting APPROVES, after the allocation to the legal reserve as appropriate, the distribution of dividends for the year ended December 31, 2009, which includes

- (i) the amount of € 45,146,737 which was distributed as interim dividend (€ 0.20 per share) on June 9, 2009 (as 2009 first quarter dividend for the holders of record on May 29, 2009);
 - (ii) the amount of € 45,156,908 which was distributed as interim dividend (€ 0.20 per share) on September 8, 2009 (as 2009 second quarter dividend for the holders of record on August 28, 2009);
 - (iii) the amount of € 45,169,776 which was distributed as interim dividend (€ 0.20 per share) on December 8, 2009 (as 2009 third quarter dividend for the holders of record on November 27, 2009) and
 - (iv) the amount of € 0.20 to be distributed as interim dividend per share (in issue on the record date), on April 13, 2010 (as 2009 fourth quarter dividend for the holders of record on March 26, 2010), out of the available share premium and reserves of the Company.
6. Discharge to all the Directors of the Company who were in office during the fiscal year ended December 31, 2009; The Board of Directors proposes that the general meeting APPROVES to grant discharge to all the Directors of the Company who were in office during the fiscal year ended December 31, 2009.
7. Authorisation to the Company, and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to purchase, acquire, receive or hold shares in the Company.
Authorisation under article 49-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915, to the Company, and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to from time to time purchase, acquire, receive or hold shares in the Company up to 25 % of the issued share capital, and on such terms as referred to below and as shall further be determined by the Board of Directors of the Company, such authorisation being granted for a period of 5 years.
Acquisitions may be made in any manner including without limitation, by tender or other offer(s), buy back program (s), over the stock exchange or in privately negotiated transactions or in any other manner as determined by the Board of Directors (including derivative transactions or transactions having the same or similar economic effect than an acquisition).
In the case of acquisitions for value:
- (i) in the case of acquisitions other than in the circumstances set forth under (ii), for a net purchase price being (x) no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra of the Frankfurt Stock Exchange (or successor system) ("Xetra") over the ten (10) trading days preceding the date of the purchase (or as the case may be the date of the commitment to the transaction);
 - (ii) in case of a tender offer (or if deemed appropriate by the Board of Directors, a buy back program),
 - a. in case of a formal offer being published, for a set net purchase price or a purchase price range, each time within the following parameters: no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra over the ten (10) trading days preceding the publication date, provided however that if the stock exchange price during the offer period fluctuates by more than 10 %, the Board of Directors may adjust the offer price or range to such fluctuations;
 - b. in case a public request for sell offers is made, a price range may be set (and revised by the Board of Directors as deemed appropriate) provided that acquisitions may be made at a price which is no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra over a period determined by the Board of Directors provided that such period may not start more than five (5) trading days before the sell offer start date of the relevant offer and may not end after the last day of the relevant sell offer period;

The Board of Directors proposes that the general meeting RESOLVES TO AUTHORISE the Company, and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to from time to time purchase, acquire, receive or hold shares in the Company under article 49-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915, up to 25 % of the issued share capital, and on such terms as referred set forth in the agenda and as shall further be determined by the Board of Directors of the Company, such authorisation being granted for a period of 5 years.

*Agenda for the Extraordinary General Meeting of Shareholders of GAGFAH S.A.
to be held in Luxembourg on April 21, 2010:*

- Decision to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of € 70,600,000 by the repurchase and cancellation of a maximum of 56,480,000 shares from existing shareholders during a period ending nine (9) months after the date of the extraordinary general shareholders' meeting within the parameters set forth below and to the extent determined by the Board of Directors, instruction and delegation of power to and authorisation of the Board of Directors to determine the conditions of the purchase(s) of shares, to implement the share purchases, cancellation of shares and reduction of share capital, determine the final amount of the share capital reduction and number of shares to be repurchased and cancelled (if any) within the maximum decided by the general meeting of shareholders, proceed to the payment of the repurchase price, cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles of Incorporation to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision of the extraordinary general shareholders' meeting;

Parameters of the decision to reduce the issued share capital of the Company by the repurchase and cancellation of shares (to the extent determined by the Board of Directors):

- maximum amount of capital reduction: € 70,600,000;
- repurchase and cancellation of a maximum of 56,480,000 shares;
- period: period ending on January 21, 2011 at midnight;
- purchase(s) of shares may be made in any manner including without limitation, by tender or other offer(s), buy back program(s), over the stock exchange or in privately negotiated transactions or in any other manner as determined by the Board of Directors including derivative transactions or transactions having the same or similar economic effect than an acquisition, as determined by the Board of Directors;
- purchase price: as determined by the Board of Directors provided that in the case of acquisitions for value:
 - (i) in the case of acquisitions other than in the circumstances set forth under (ii), for a net purchase price being (x) no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra of the Frankfurt Stock Exchange (or successor system) ("Xetra") over the ten (10) trading days preceding the date of the purchase (or as the case may be the date of the commitment to the transaction);
 - (ii) in case of a tender offer (or if deemed appropriate by the Board of Directors, a buy back program),
 - a. in case of a formal offer being published, for a set net purchase price or a purchase price range, each time within the following parameters: no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra over the ten (10) trading days preceding the publication date, provided however that if the stock exchange price during the offer period fluctuates by more than 10 %, the Board of Directors may adjust the offer price or range to such fluctuations;
 - b. in case a public request for sell offers is made, a price range may be set (and revised by the Board of Directors as deemed appropriate) provided that acquisitions may be made at a price which is no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra over a period determined by the Board of Directors provided that such period may not start more than five (5) trading days before the sell offer start date of the relevant offer and may not end after the last day of the relevant sell offer period;

The Board of Directors proposes that the general meeting AUTHORISES and RESOLVES to reduce the share capital by a maximum amount of € 70,600,000 by the purchase and cancellation of a maximum of 56,480,000 shares for a period ending at midnight on January 21, 2011 within the terms and parameters as set forth in the agenda and to delegate power to the Board of Directors to implement such share capital reduction up to the maximum amount determined by the general meeting.

The consolidated and unconsolidated balance sheets and profit and loss accounts of the Company for the year ended December 31, 2009 together with the reports of the auditors and of the Board of Directors, are available at the registered office of the Company and on the Company's website: <http://www.gagfah.com/> as well as at the German paying agent Deutsche Bank AG, TSS/GES, Post-IPO Services, 60262 Frankfurt am Main, Germany.

The right to vote at the meetings is restricted to shareholders. Shareholders must, therefore, be able to evidence that they are shareholders as at April 21, 2010 in order to attend the general meetings.

A model certificate which is to confirm the identity of the shareholder, his/her shareholder status and number of shares held by him or her and instructing the shareholder's bank or stockbroker to block such shares until the day after the meetings can be obtained from Haubrok Corporate Events GmbH, Landshuter Allee 10, 80637 Munich Germany ("Haubrok"), by telephone on +49.89.210.27.222, downloaded on the website of the Company or by contacting the Company by telephone on +352.266.366.1. The certificate further states that the relevant shares are held through Clearstream Banking AG. Shareholders need to contact their bank or stockbroker with respect to the completion of the certificate.

Shareholders should then deliver such certificate as countersigned by their bank or stockbroker in original to Haubrok with the reference "Hauptversammlungen 2010 GAGFAH S.A." by 12:00 p.m. (midnight) Luxembourg time on April 13, 2010, in order to be admitted at the meetings. No entry or admission card will be sent to the shareholders.

Shareholders, who do not want to attend the general meetings in person, may also vote by proxy. A proxy form may also be obtained from Haubrok by telephone on +49.89.210.27.222, by fax on +49.89.210.27.298, downloaded on the website of the Company, or by contacting the Company by telephone on +352.266.366.1. In the event a shareholder wishes to vote by proxy he or she must complete and sign the proxy form and return it together with the certificate referred to above in original to Haubrok with the reference "Hauptversammlungen 2010 GAGFAH S.A." by 12:00 p.m. (midnight) Luxembourg time on April 13, 2010. The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname, number of shares held and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms which do not comply with the formalities described therein will not be taken into account.

In addition GAGFAH S.A. offers to the shareholders the possibility to grant power of attorney to representatives of Haubrok to act as proxy holders, who will cast their votes according to the instructions given by the shareholders. Please note that if the proxy holder is such a representative of Haubrok and if no voting instructions have been given on the proxy form no vote will be cast. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms which do not comply with the

formalities described therein will not be taken into account. A proxy form for granting power of attorney to the representatives of Haubrok is enclosed. It may also be obtained from Haubrok by telephone on +49.89.210.27.222, by fax on +49.89.210.27.298, downloaded on the website of the Company, or by contacting the Company by telephone on +352.266.366.1. The proxy form must be completed and signed as indicated on the form and returned together with the certificate referred to above in original to Haubrok with the reference "Hauptversammlungen 2010 GAGFAH S.A." by 12:00 p.m. (midnight) Luxembourg time on April 13, 2010.

Shareholders and their representatives will be required to identify themselves at the counter of the meetings with a valid official identification document (e.g. identity-card, passport).

The annual general meeting can be validly held whatever the number of shares represented at such meeting and resolutions are approved by a simple majority of the votes cast.

The extraordinary general meeting can be held if a quorum of at least half the issued and outstanding share capital is represented and the resolutions are approved by the 2/3 majority of the votes casts.

On March 15, 2010, the Company had a total issued share capital of € 282,372,833, represented by 225,898,266 shares, each share carrying one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010032679/755/167.

Financial Holding Hebedo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.161.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on *April 15, 2010* at 12.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010033723/795/15.

CapitalatWork Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.661.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société CapitalatWork Umbrella Fund qui se tiendra le *15 avril 2010* à 15.00 heures au siège social de la société, 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports suivants:
 - a) rapport annuel du Conseil d'Administration
 - b) rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice 2010
6. Divers

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 9 avril 2010 auprès de CapitalatWork Umbrella Fund, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à l'attention de Fund Corporate Services-Domiciliation (Fax N° +352 / 2460 3331) avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032681/755/25.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.633.

Die Aktionäre der Sarasin Investmentfonds werden hiermit eingeladen, an der
AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
teilzunehmen, die am *16. April 2010* um 11.00 Uhr am Sitz der RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette abgehalten wird.

Die Ausserordentliche Generalversammlung hat die folgenden 5 Tagesordnungspunkte:

Tagesordnung:

1. Änderung von Artikel 10, Absatz 1 um die jährliche Generalversammlung auf den letzten Freitag des Monats Oktober zu verlegen.
2. Änderung von Artikel 16, Absatz 1 um dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zu ermöglichen eine OGAW Verwaltungsgesellschaft zu ernennen.
3. Änderung von Artikel 21, Absatz 8 und Absatz 11 um das minimale Volumen, bei dem der Verwaltungsrat die Auflösung oder Verschmelzung eines Teilvermögens oder die Einberufung einer Gesellschafterversammlung zwecks Auflösung der Gesellschaft beschliessen kann, von 5 resp. 10 auf 20 Millionen Euro heraufzusetzen.
4. Änderung von Artikel 25 um das Rechnungsjahr vom 1. Januar bis 31. Dezember auf den 1. Juli bis 30. Juni zu verlegen.
5. Abänderung der Überschrift vor Artikel 27 und Änderung von Artikel 27 um die eventuelle Bestimmung einer OGAW Verwaltungsgesellschaft zu ermöglichen.

Diese ausserordentliche Generalversammlung ist nur dann ordnungsgemäss beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Tagesordnung wird durch Beschluss mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Aktien, deren Eigentümer anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Luxemburg, im März 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010032683/755/27.

Percontrol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.200.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le *15 avril 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010033726/1023/17.

Clariden Leu (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 81.507.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am *15. April 2010* um 15.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Berichtes des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2009

3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Entlastung für die Geschäftsleiter für das abgelaufene Geschäftsjahr
5. Sitzungsgemäße Ernennungen
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxemburg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010033729/755/22.

Oceano, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.851.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de OCEANO aura lieu au siège social de la société le *15 avril 2010* à 15.30 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des rapports suivants:
 - a) rapport du Conseil d'Administration pour la période du 7 novembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009
 - b) rapport du Réviseur d'Entreprises pour la période du 7 novembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour la période du 7 novembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour la période du 7 novembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice 2010
6. Paiement de tantièmes
7. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 13 avril 2010 auprès de OCEANO, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg c/o 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010033735/755/28.

Tokelia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.386.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *15. April 2010* um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 2009.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2009, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2009.
4. Statutorische Ernennung.
5. Verschiedenes.

DER VERWALTUNGSRAT.

Référence de publication: 2010033727/1023/16.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de Dexia Bonds aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 15 avril 2010 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 13 avril 2010 auprès de Dexia Bonds, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010033730/755/27.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de Dexia Money Market aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 15 avril 2010 à 16.00 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 13 avril 2010 auprès de Dexia Money Market, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010033731/755/27.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de OYSTER aura lieu au siège social de la société le *15 avril 2010* à 15.00 heures

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des rapports suivants:
 - a) rapport annuel du Conseil d'Administration pour l'exercice 2009
 - b) rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice 2010
6. Paiement de tantièmes
7. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 13 avril 2010 auprès de OYSTER, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg c/o 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010033737/755/25.

UniEM Middle East & North Africa, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Februar 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Februar 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010016954/11.

(100022023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

The shareholders of UBS LUXEMBOURG SICAV are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on Thursday, *APRIL 15, 2010* at 11.30 a.m. with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of November 30, 2009
3. Decision on the allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors, the Day to Day Managers and to the Auditor
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate at the Annual General Meeting. He / she may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate at the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4 p.m. five (5) business days before the date of the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least five (5) business days before the date of the Annual General Meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010033747/755/32.

INT.PACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.925.

Projet de scission partielle du 30 mars 2010

Dans un but de réorganisation et de rationalisation de certaines activités du groupe qui vise, d'une part, à regrouper dans une seule et même structure toutes les participations italiennes qui sont liées entre elles sur le plan opérationnel et, d'autre part, à optimiser les frais de gestion du groupe.

Le Conseil d'Administration de INT. PACK S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, au capital social de EUR 3.386.000 (trois millions trois cent quatre-vingt-six mille Euro), représenté par 3.386 (trois mille trois cent quatre-vingt-six) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euro) chacune, toutes entièrement libérées, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82.925 (ci-après définie la "Société" ou la "Société à scinder"), constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C N° 24 du 5 janvier 2002, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1624 du 13 novembre 2002,

propose de procéder à la scission partielle de la Société par la constitution d'une nouvelle société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée ci-après la "société bénéficiaire", ayant le statut fiscal "soparfi".

La société bénéficiaire aura son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri et portera la dénomination sociale de INT. PACK SERVICES S.A., d'une part, (dénommée ci-après "la société bénéficiaire"),

Le capital social de la société bénéficiaire sera de EUR 1.595.000,00, représenté par 1.595 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 chacune, toutes entièrement libérées.

La scission de la Société sera opérée par le transfert, sans dissolution, d'une partie de son patrimoine, activement et passivement à une société nouvellement constituée à cet effet conformément aux articles 293, l'art. 294 paragraphe (1) (2) (4) et l'art. 295 (1) c) d) et e), en vertu de l'article 296 (2), 298 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tels que modifiés (ci-après "la loi sur les sociétés").

Les comptes retenus pour déterminer les conditions de l'opération sont ceux arrêtés par le Conseil d'administration en date du 30 septembre 2009.

Les actionnaires de la Société sont appelés, à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société (date de la scission) qui se tiendra un mois au moins après la publication du présent projet, à approuver la scission partielle par laquelle la Société transfère, sans dissolution, une partie de son patrimoine, activement et passivement à la société bénéficiaire.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, celle-ci apportera, conformément à la section XV sous-section II de la loi sur les sociétés, à la nouvelle société une partie de ses éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations sans exception ni réserve. En conséquence, le patrimoine de la Société scindée sera partiellement dévolu à la nouvelle société dans l'état où il se trouvera à la date de ladite scission.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées, à compter de la date du 1^{er} octobre 2009 comme accomplies pour compte de celle des sociétés participant à la scission à laquelle a été attribuée l'actif ou le passif sur lequel portent les opérations concernées.

La société scindée réduira son capital s'élevant actuellement à EUR 3.386.000,00 représenté par 3.386 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 chacune, à concurrence d'un montant de EUR 1.595.000,00, par annulation de 1.595 actions. Lesdites actions annulées seront ainsi échangées contre les actions nouvellement émises de la société bénéficiaire.

Les nouvelles actions émises par la société bénéficiaire seront remises aux actionnaires de la société scindée le jour de la tenue de l'assemblée générale de la société scindée appelée à se prononcer sur l'approbation du projet de scission, en contrepartie des actifs et passifs faisant l'objet de la présente scission partielle. A partir de cette date, ces actions donneront le droit de participer aux bénéfices et bénéficieront de tous les autres droits attachés à ces actions et en particulier au droit de vote dans la mesure d'une voix par action.

Les actions nouvelles de la société bénéficiaire seront réparties entre les actionnaires de la société à scinder proportionnellement à leurs droits dans le capital de cette dernière.

Les nouvelles actions émises par la société bénéficiaire seront remises aux actionnaires de la société à scinder le jour de la tenue de l'assemblée générale de la société à scinder, appelée à se prononcer sur l'approbation du projet de scission partielle, en contrepartie des actifs et passifs faisant l'objet de la présente scission partielle. A partir de cette date, ces actions donneront le droit de participer aux bénéfices et bénéficieront de tous les autres droits attachés à ces actions et en particulier au droit de vote dans la mesure d'une voix par action.

Les actions de la nouvelle société donneront le droit de participer aux votes sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de cette société dès l'approbation de la scission partielle par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, sans modalités particulières relatives à ce droit.

Aucun droit spécial n'est actuellement accordé aux actionnaires de la société à scinder et il n'existe actuellement aucun porteur de titres autres que les actions de la société à scinder de sorte qu'aucun droit spécial ne doit être assuré par la société bénéficiaire aux actionnaires de la société à scinder et aux porteurs de titres autres que les actions de la société à scinder.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts au sens de l'article 294 de la loi du 27 mars 2007, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société scindée.

En application de l'article 291 de la loi sur les sociétés commerciales, une assemblée générale notariée de la société scindée, approuvant la scission, sera tenue un mois après la publication du projet de scission conformément à l'article 290 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le bilan audité au 30 septembre 2009 de la société à scinder est le suivant:

Bilan exprimé en EUR

INT. PACK S.A.	Devise de capital: EUR
	Bilan initial
	30/09/2009
ACTIF	
2800-01, Asa Italia SpA 49,904 %	633 434.54
2800-02, Asa Servizi Srl 49,904 %	3 710 215.82
4120-03, Avances pour impôts: IF 2008	62.00
4120-04, Avances pour impôts: IF 2009	62.00
5500-1-EUR, Compte Courant SEB EUR	4 083.87
4902-01, Gestion Comptable payée d'avance	1 437.50
4902-02, Cotisation Chambre de Commerce payée d'avance	1 965.95
4902-03, Gestion Administrative payée d'avance	1 437.50
TOTAL DE L'ACTIF	4 352 699.18
PASSIF	
1010-01, Capital souscrit	3 386 000.00
Réserve de scission	
1400-01, Résultats reportés	-172 039.08
1420-01, Résultat de l'exercice	-22 210.49
1610-01, Provision impôt sur la fortune 30.09.2009	62.00
1610-07, Provision Impôt sur la Fortune 2008	62.00
4499-01, Frais déclaration fiscale au 30.09.2008 à payer	1 782.50
4582-01, Frais d'audit à payer	2 259.75
4583-01, Frais déclaration fiscale à payer	1 782.50
4840-01, Avances des actionnaires	1 155 000.00
TOTAL DU PASSIF	4 352 699.18

La société scindée aura les éléments de patrimoine actif et passif, et donc le bilan d'ouverture au 1^{er} octobre 2009 suivant:

Bilan exprimé en EUR

INT. PACK S.A.

	Int Pack
ACTIF	30/09/2009
2800-01, Asa Italia SpA 49,904 %	316 717.27
2800-02, Asa Servizi Srl 49,904 %	1 855 107.91
4120-03, Avances pour impôts: IF 2008	62.00
4120-04, Avances pour impôts: IF 2009	62.00
5500-1-EUR, Compte Courant SEB EUR	4 083.87
4902-01, Gestion Comptable payée d'avance	1 437.50
4902-02, Cotisation Chambre de Commerce payée d'avance	1 965.95
4902-03, Gestion Administrative payée d'avance	1 437.50
TOTAL DE L'ACTIF	<u>2 180 874.00</u>
PASSIF	
1010-01, Capital souscrit	1 791 000.00
Réserve de scission	
1400-01, Résultats reportés	-172 039.08
1420-01, Résultat de l'exercice	-22 210.49
1610-01, Provision impôt sur la fortune 30.09.2009	62.00
1610-07, Provision Impôt sur la Fortune 2008	62.00
4499-01, Frais déclaration fiscale au 30.09.2008 à payer	1 782.50
4582-01, Frais d'audit à payer	2 259.75
4583-01, Frais déclaration fiscale à payer	1 782.50
4840-01, Avances des actionnaires	578 174.82
TOTAL DU PASSIF	<u>2 180 874.00</u>

La société bénéficiaire aura les éléments de patrimoine actif et passif, et donc le bilan d'ouverture au 1^{er} octobre 2009 suivant:

INT. PACK SERVICES S.A.

	Int Pack Services
ACTIF	30/09/2009
2800-01, Asa Italia SpA 49,904 %	316 717.27
2800-02, Asa Servizi Srl 49,904 %	1 855 107.91
4120-03, Avances pour impôts: IF 2008	0.00
4120-04, Avances pour impôts: IF 2009	0.00
5500-1-EUR, Compte Courant SEB EUR	0.00
4902-01, Gestion Comptable payée d'avance	0.00
4902-02, Cotisation Chambre de Commerce payée d'avance	0.00
4902-03, Gestion Administrative payée d'avance	0.00
TOTAL DE L'ACTIF	<u>2 171 825.18</u>
PASSIF	
1010-01, Capital souscrit	1 595 000.00
Réserve de scission	
1400-01, Résultats reportés	0.00
1420-01, Résultat de l'exercice	0.00
1610-01, Provision impôt sur la fortune 30.09.2009	0.00
1610-07, Provision Impôt sur la Fortune 2008	0.00
4499-01, Frais déclaration fiscale au 30.09.2008 à payer	0.00
4582-01, Frais d'audit à payer	0.00
4583-01, Frais déclaration fiscale à payer	0.00
4840-01, Avances des actionnaires	576 825.18
TOTAL DU PASSIF	<u>2 171 825.18</u>

Le Conseil d'Administration a proposé aux actionnaires de la société de renoncer aux articles de loi visés à l'article 296 (2) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, savoir au rapport du conseil d'administration sur le projet de scission partielle.

En application de l'article 307(5) de la loi sur les sociétés commerciales, les règles prévues aux articles 294 et 295 de la loi sur les sociétés commerciales en ce qui concerne le rapport d'expert ne s'appliquent pas, les actions de la société

bénéficiaire étant attribuées aux actionnaires de la société scindée proportionnellement aux droits dans le capital de la société scindée.

Suit le projet de statuts de la société bénéficiaire:

INT. PACK SERVICES S.A.

société anonyme

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INT. PACK SERVICES S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Capital - Actions

Art. 4. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.595.000,00, représenté par 1.595 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 chacune, toutes entièrement libérées.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 7. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 14. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,

et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs,

ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social se termine le 30 septembre 2010. La première assemblée générale annuelle se tiendra le dernier jeudi du mois de mars 2011 à 12.00 heures.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 8 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Libération

Le capital social de INT. PACK SERVICES S.A. est de EUR 1.595.000,00, tel que figurant à l'article 4 du projet des statuts ci-avant, sera libéré conformément au projet de scission partielle par le transfert à la société d'une partie des actifs et des passifs de la Société scindée, suivant la répartition proposé dans le projet de scission.

INT. PACK SERVICES S.A.

	Int Pack Services
ACTIF	30/09/2009
2800-01, Asa Italia SpA 49,904 %	316 717.27
2800-02, Asa Servizi Srl 49,904 %	1 855 107.91
4120-03, Avances pour impôts: IF 2008	0.00
4120-04, Avances pour impôts: IF 2009	0.00
5500-1-EUR, Compte Courant SEB EUR	0.00
4902-01, Gestion Comptable payée d'avance	0.00
4902-02, Cotisation Chambre de Commerce payée d'avance	0.00
4902-03, Gestion Administrative payée d'avance	0.00
TOTAL DE L'ACTIF	<u>2 171 825.18</u>
PASSIF	
1010-01, Capital souscrit	1 595 000.00
Réserve de scission	
1400-01, Résultats reportés	0.00
1420-01, Résultat de l'exercice	0.00
1610-01, Provision impôt sur la fortune 30.09.2009	0.00
1610-07, Provision Impôt sur la Fortune 2008	0.00
4499-01, Frais déclaration fiscale au 30.09.2008 à payer	0.00
4582-01, Frais d'audit à payer	0.00
4583-01, Frais déclaration fiscale à payer	0.00
4840-01, Avances des actionnaires	<u>576 825.18</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>2 171 825.18</u>

Luxembourg, le 30 mars 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Giovanni Spasiano

Référence de publication: 2010035339/348.

(100046828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

UniEM Middle East & North Africa, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Februar 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Februar 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010016955/11.

(100022021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Allianz RCM Risk Adjusted Euro Equity, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Allianz RCM Risk Adjusted Euro Equity wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im März 2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010028316/11.

(100038666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Fintrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 115.534.

L'an deux mille dix, le trente et unième jour de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FINTRUST S.A., avec siège social à Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 115.534,

constituée par acte du notaire Martine Schaeffer, alors de résidence à Remich, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C de numéro 1208 du 21 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, précitée en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2572 du 12 novembre 2007,

ayant un capital social actuel de EUR 1.735.000 (un million sept cent trente-cinq mille euros), représenté par 17.350 (dix sept mille trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Jeffrey Davies, expert comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Martin Rutledge, expert comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 17.350 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) A) Présentation du rapport du conseil d'administration prévoyant l'absorption de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée FUNDTRUST HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 41.323, ayant son siège social à Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, ci après dénommée "la société absorbée", par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion ayant été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 29 décembre 2009 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C N° 286 du 10 février 2010, conformément à l'article 262 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

B) Renonciation à l'établissement du rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

C) Présentation du rapport de l'expert indépendant,

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

3) Constatation de l'approbation unanime par l'assemblée des obligataires de notre Société de ladite fusion aux conditions prévues par le projet de fusion étant entendu que les obligataires ont renoncé à l'unanimité à l'établissement du rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée et que la fusion ne prendra effet à l'égard des tiers conformément à l'article 273 (1) qu'après la publication des procès verbaux des assemblées générales qui décident de la fusion en application de l'article 9 de Loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

4) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion étant entendu que la fusion ne prendra effet à l'égard des tiers

conformément à l'article 273 (1) qu'après la publication des procès verbaux des assemblées générales qui décident de la fusion en application de l'article 9 de Loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

et en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve, augmentation de capital d'un montant de EUR 8.265.000 (huit millions deux cent soixante-cinq mille euros), pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.735.000 (un million sept cent trente-cinq mille euros), représenté par 17.350 (dix sept mille trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) par l'émission de 82.650 (quatre-vingt-deux mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action.

Les 82.650 (quatre-vingt-deux mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action de notre société, sont à attribuer à l'actionnaire unique de la société absorbée, sans soulte, en appliquant le rapport d'échange de 5 (cinq) actions de la société absorbée contre 1 (une) action de la société absorbante, et les actions de la société absorbée sont à annuler purement et simplement.

5) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

6) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de notre société approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

7) Divers.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée constate que le conseil d'administration lui a présenté le rapport du conseil d'administration prévoyant l'absorption de la société de droit luxembourgeois dénommée FUNDTRUST HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 41.323, ayant son siège social à Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, ci après dénommée "la société absorbée", par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion ayant été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 29 décembre 2009 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C N° 286 du 10 février 2010, conformément à l'article 262 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée, et dont une copie restera annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

L'assemblée décide, malgré ce qui avait été prévu dans le projet de fusion, de renoncer à l'établissement du rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée eu égard à la modification législative récente sur la profession de l'audit.

L'assemblée reconnaît avoir pris connaissance du rapport écrit de L'alliance Révision S. à r.l., représentée par Monsieur Bishen Jacmohone, réviseur d'entreprises.

Ledit rapport établi en date du 24 mars 2010 conclut comme suit:

" **5. Conclusions - French translation.** Sur base de nos diligences et en prenant en considération que l'actionnaire des sociétés fusionnantes est le même avant et après la fusion et qu'il n'y a pas de tierces parties impliquées dans la fusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluations adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances."

Le rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

Sur base de l'attestation établie par le conseil d'administration de notre Société en date du 24 février 2010, l'assemblée constate, que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, sont remplies.

L'attestation après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée des obligataires de notre Société tenue le 28 décembre 2009, l'assemblée constate que l'assemblée des obligataires de notre Société a approuvé ladite fusion aux conditions prévues par le projet de fusion étant entendu que les obligataires ont renoncé à l'unanimité à l'établissement du rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée et que la fusion ne prendra effet à

l'égard des tiers conformément à l'article 273 (1) qu'après la publication des procès verbaux des assemblées générales qui décident de la fusion en application de l'article 9 de Loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de FUNDTRUST HOLDING SA, précitée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion et notamment avec prise d'effet comptable au 31 décembre 2009 et droit pour les nouvelles actions de participer aux bénéfices à partir du 31 décembre 2009, étant entendu que la fusion ne prendra effet à l'égard des tiers conformément à l'article 273 (1) qu'après la publication des procès verbaux des assemblées générales qui décident de la fusion en application de l'article 9 de Loi du 10 août 1915 telle que modifiée et

en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve, elle décide d'augmenter le capital d'un montant de EUR 8.265.000 (huit millions deux cent soixante cinq mille euros), pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.735.000 (un million sept cent trente-cinq mille euros), représenté par 17.350 (dix sept mille trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) par l'émission de 82.650 (quatre-vingt deux mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action.

Les 82.650 (quatre-vingt-deux mille six cent cinquante) actions nouvelles,

émises en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve sont attribuées à l'actionnaire unique de la société absorbée, sans soulte, en appliquant le rapport d'échange de 4,9993 arrondi à 5 actions de la société absorbée pour une action de la société absorbante contre l'annulation pure et simple des actions de la société absorbée, conformément au et suivant les dispositions du projet de fusion.

Cinquième résolution

L'assemblée, suite à ce qui précède, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune."

Sixième résolution

Déclarations et constatation

En conformité avec l'article 271 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante et du projet de fusion.

L'assemblée constate que l'assemblée générale de la société absorbée a approuvé la fusion préalablement à la présente assemblée et qu'en conséquence la fusion est réalisée sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au présent acte, est estimé à EUR 6.500 (six mille cinq cents euros).

Déclaration

Les comparants es qualités qu'il agissent donnent décharge au notaire soussigné de toute responsabilité à l'égard des dispositions du point 4 du projet de fusion et qu'ils renoncent à tous recours à son encontre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jeffrey Davies, Christine Picco, Martin Rutledge, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14534. Reçu (75,- €).

Pour le Receveur (signé): Francis Sandt, Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010036214/157.

(100047384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Constance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 24.522.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial "Constance Holding S.A. SPF", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié, en date du 27 juin 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 266 du 19 septembre 1986 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1411 du 7 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

qui désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction de capital à concurrence d'un montant de TRENTE-SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT TREIZE EUROS ET TRENTE-CINQ CENTS (36.544.613,35.- EUR), consistant d'un montant de TRENTE-SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT TREIZE EUROS ET TRENTE-CINQ CENTS (36.544.613,35.- EUR) libéré par incorporation des réserves, pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-TROIS MILLIONS D'EUROS (63.000.000.- EUR), au montant de VINGT-SIX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (26.455.386,65.- EUR), sans annulation d'actions, et par remboursement de ce montant aux actionnaires.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital de la société à concurrence du montant de TRENTE-SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT TREIZE EUROS ET TRENTE-CINQ CENTS (36.544.613,35.- EUR), consistant d'un montant de TRENTE-SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT TREIZE EUROS ET TRENTE-CINQ CENTS (36.544.613,35.- EUR) libéré par incorporation des réserves, pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-TROIS MILLIONS D'EUROS (63.000.000.- EUR), au montant de VINGT-SIX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (26.455.386,65.- EUR), représenté par CENT TREIZE MILLE (113.000) actions sans valeur nominale, sans annulation d'actions, et par remboursement de ce montant aux actionnaires aux prorata de leur participation dans le capital de la société.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à VINGT-SIX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (26.455.386,65 EUR), représenté par CENT TREIZE MILLE (113.000) actions sans valeur nominale."

Suit la traduction en langue anglaise de la modification statutaire:

Art. 3. 1st paragraph. The Subscribed capital of the Company is fixed at TWENTY-SIX MILLION FOUR HUNDRED FIFTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED EIGHTY-SIX EURO AND SIXTY-FIVE CENTS (26.455.386,65 EUR), represented by ONE HUNDRED THIRTEEN THOUSAND (113,000) shares without a par value.

Suit la traduction en langue allemande de la modification statutaire:

Art. 3. Absatz 1. Das Gesellschaftskapital beträgt ZECHSUNDZWANZIG MILLION VIERHUNDERT FÜNFUND-FÜNFZIG TAUSEND DREIHUNDERTZECHSUNDACHTZIG EURO UND FÜNFUNDZECHSIG ZENT (26.455.386,65 EUR), eingeteilt in EINHUNDERTDREIZEHN TAUSEND (113.000) Aktien ohne Nennwert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation: EAC/2010/3823. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010036216/82.

(100047207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Ernst & Young, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 47.771.

—

La liste des signataires autorisés au 1^{er} avril 2010, de la société ERNST & YOUNG, a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 30 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036220/11.

(100046945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Fundtrust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 41.323.

—

L'an deux mille dix, le trente et unième jour de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de FUNDTRUST HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, inscrite au R.C.S. sous la section B et le numéro 41.323, constituée originellement sous la dénomination de BERGER TRUST Luxembourg HOLDING SA., par acte du notaire André Jean Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 1992, publié au Mémorial C numéro 593 du 14 décembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C du 18 juillet 2008 numéro 1773,

avec un capital social actuel de EUR 4.132.000 (quatre millions cent trente-deux mille euros), divisé en 413.200 (quatre cent treize mille deux cents) actions valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Jeffrey Davies, expert comptable, demeurant professionnellement au 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Martin Rutledge, expert comptable, demeurant professionnellement au 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 413.200 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) A Présentation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et prévoyant l'absorption de notre Société par la société anonyme FINTRUST SA., (ci-après la "société absorbante"), avec siège social à Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 115.534, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre Société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 29 décembre 2009 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 286 du 10 février 2010, conformément à l'article 262 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

B Renonciation à l'établissement du rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

C Présentation du rapport de l'expert indépendant;

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion étant entendu que la fusion ne prendra effet à l'égard des tiers conformément à l'article 273 (1) qu'après la publication des procès verbaux des assemblées générales qui décident de la fusion en application de l'article 9 de Loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

4) En conséquence de la fusion considérée au point précédent, approbation du transfert à la société absorbante de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de notre Société suite à la dissolution sans liquidation de celle-ci, en échange de l'émission et de l'attribution par la société absorbante à l'actionnaire unique de notre Société de 82.650 (quatre-vingt-deux mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) à créer dans le cadre d'une augmentation de capital de EUR 8.265.000 (huit millions deux cent soixante cinq mille euros).

Les 82.650 (quatre-vingt-deux mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) à émettre en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de notre Société, sans exception ni réserve, sont à attribuer à l'actionnaire unique de notre Société dans le rapport d'échange de 5 (cinq) actions de la société absorbée contre une (1) action de la société absorbante, sans aucune soulte.

5) En conséquence du point précédent, constatation de la dissolution sans liquidation de notre Société.

6) Décharge à accorder aux organes de la Société.

7) Désignation du lieu où seront conservés les documents sociaux de la Société pendant le délai légal.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le conseil d'administration lui a présenté le rapport du conseil d'administration prévoyant l'absorption de notre Société par la société anonyme FINTRUST SA., (ci-après la "société absorbante"), avec siège social à Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 115.534, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre Société à la société absorbante, ledit projet de

fusion ayant été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 29 décembre 2009 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C N° 286 du 10 février 2010, conformément à l'article 262 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée; et dont une copie reste annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

L'assemblée décide, malgré ce qui avait été prévu dans le projet de fusion, de renoncer à l'établissement du rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée eu égard à la modification législative récente sur la profession de l'audit.

L'assemblée reconnaît avoir pris connaissance du rapport écrit de Monsieur Nicolas Vainker, réviseur d'entreprises.

Ledit rapport établi en date du 24 mars 2010, conclut comme suit:

" **5. Conclusions - French translation.** Sur base de nos diligences et en prenant en considération que l'actionnaire unique des sociétés fusionnantes est le même avant et après la fusion et qu'il n'y a pas de tierces parties impliquées dans la fusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluations adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances."

Le rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

Sur base de l'attestation établie par le conseil d'administration de notre Société en date du 24 février 2010, l'assemblée constate, que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, sont remplies.

L'attestation après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion et notamment avec prise d'effet comptable au 31 décembre 2009 et droit pour les nouvelles actions de participer aux bénéfices à partir du 31 décembre 2009, étant entendu que la fusion ne prendra effet à l'égard des tiers conformément à l'article 273 (1) qu'après la publication des procès verbaux des assemblées générales qui décident de la fusion en application de l'article 9 de Loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, d'approuver le transfert à la société absorbante, de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de notre Société suite à la dissolution sans liquidation de celle-ci, en échange de l'émission et de l'attribution par la société absorbante aux actionnaires de notre Société, de 82.650 (quatre-vingt-deux mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) à créer dans le cadre d'une augmentation de capital de EUR 8.265.000 (huit millions deux cent soixante-cinq mille euros).

Les 82.650 (quatre-vingt-deux mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) à émettre en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de notre Société, sans exception ni réserve, sont à attribuer à l'actionnaire unique de notre Société dans le rapport d'échange de 4,9993 arrondi à 5 actions de la société absorbée contre une action de la société absorbante, sans aucune soulte.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée constate la dissolution sans liquidation de la Société.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 Loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

Sixième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Septième résolution

L'assemblée décide de conserver, pendant le délai légal, les documents sociaux de notre Société, au siège de la société absorbante.

Condition suspensive

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante et l'attribution aux actionnaires de notre Société, d'actions de la société absorbante dans le rapport d'échange de cinq actions de la société absorbée contre une action de la société absorbante.

34411

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Les comparants es qualités qu'il agissent donnent décharge au notaire soussigné de toute responsabilité à l'égard des dispositions du point 4 du projet de fusion et qu'ils renoncent à tous recours à son encontre.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.300 (mille trois cents euros)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jeffrey Davies, Christine Picco, Martin Rutledge, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14533. Reçu 75,- €.

Pour le Receveur (signé): Francis Sandt, Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010036215/142.

(100047385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Liane Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.553.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BELGON LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office is at Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus, registered under the number 152049,

here represented by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a power of attorney, given on February 17th, 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects."

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Liane Properties S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (€ 12,500.-) represented by FIVE HUNDRED (500) share quotas having a nominal value of TWENTY FIVE EUROS (25.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings

held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) share quotas have been subscribed by Belgon Limited prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of Twelve Thousand Five Hundred euros (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,100.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

a.- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

b.- Mr Fabrice Geimer, born on 23 January 1978 at Arlon (Belgium), professionally residing 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

c.- Mrs Christelle Ferry, born on 10 October 1970 at Metz (France), professionally residing at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2) The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal,

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Belgon Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social à Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre, inscrite sous le numéro 152049,

ici représentée par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 17 février 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, agissant comme ci-avant, a requis le Notaire instrumentant, d'arrêter les statuts de la société à responsabilité limitée, qui sera présentement constituée, comme suit

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Liane Properties S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Belgon Limited, préqualifiée, et ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de Douze Mille Cinq Cents euros (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 1.100,- EUR.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

a.- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, à L-1653 Luxembourg,

b.- M. Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

c- Mme Christelle Ferry, née le 10 octobre 1970 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

2. L'adresse du siège social de la société est établie au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. WEILER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8396. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010032826/298.

(100030849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.